



EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2022-283

OBJET : AUTORISANT LA POSE D’AFFICHES EVENEMENTIELLES POUR LE THÉ DANSANT DE L’ASSOCIATION FAMILLES RURALES – LE DIMANCHE 29 JANVIER 2023.

-oOo-

Le Maire de la Ville d’ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande en date du 19 décembre 2022, par laquelle l’association Familles Rurales, sollicite l’occupation du domaine public communal pour apposer des affiches évènementielles dans le cadre de l’organisation d’un thé dansant le dimanche 29 janvier 2023.

ARRÊTE

Article 1 : L’association Familles Rurales est autorisée à apposer des affiches évènementielles, dans le cadre de l’organisation d’un thé dansant, le dimanche 29 janvier 2023 afin d’indiquer l’emplacement de cette manifestation (**50 affiches maximum et espacées les unes des autres**). Ces affiches ne devront pas être positionnées sur les panneaux de signalisation y compris sur les poteaux, ni sur les arbres. Ce dernier veillera également à retirer toutes les affiches après la manifestation et laissera le domaine public en bon état de propreté.

Article 2 : La présente autorisation est valable du 20 au 30 janvier 2023 inclus.

Article 3 : La présente autorisation est révoquée, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison d’intérêt général.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à/ aux :

- Le Commandant de la **Brigade de Gendarmerie d'ESBLY**,
- L'association **Familles Rurales**,
- Le **Responsable des Services Techniques d'ESBLY**,
- Le **Directeur Général des Services d'ESBLY**,
- La **Police Municipale d'ESBLY**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 30 décembre 2022

*Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa
transmission*

de l'affichage le : 7/01/2023

Mise en ligne le : 9/01/2023

Notifié le : 6/01/2023

Signature :



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

